

ARRÊTÉ ACCORDANT UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Demande déposée le :	06/05/2023
Par :	JAILLOT Kévin et CHAPEY Camille
Demeurant à :	242 Chemin du Pré-Varys à SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE (01560)
Pour :	Construction d'un bâtiment agricole avec couverture panneaux photovoltaïques
Surface de plancher créée :	480m ²
Adresse projet :	242 Chemin du Pré-Varys à SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE (01560) Parcelle(s) 0C-0614, 0C-0794, 0C-0612

Le maire de la commune de SAINT JEAN SUR REYSSOUZE,

Vu la demande de permis de construire susvisée ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 18 avril 2019 ;
Vu la zone A du PLU et son règlement ;

Vu l'avis favorable du Service Agriculture et Forêt de l'Ain du 22 mai 2023 ;
Vu l'avis favorable avec prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain du 18 juillet 2023 ;
Vu l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture de l'Ain du 23 mai 2023 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le permis de construire est accordé pour le projet visé ci-dessus sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées aux articles suivants.

Article 2 :

Défense incendie : Les prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain émises dans son avis susvisé devront être intégralement respectées (copie jointe).

Fait à SAINT JEAN SUR REYSSOUZE, le 20/07/2023
Le Maire, Jacques SALLET

